

Séance du 09 Mars 2026

DATE de CONVOCATION
05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf mars, à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire.

DATE D’AFFICHAGE
05 mars 2026

Etaient présents : Corinne HAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-
Robert LASCOUMETTES, Franck FOURCADE, Alain GIRARD,
Laurence PALETOU, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Cédric
LOCARDEL, Maïlys MAUBOULES, Samuel DO CARMO,
Sébastien URDOUS.

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : Aurélien HARIRECHE, Florian LASSUS-LIRET,
Lionel SAUGUET, Philippe PASCAU qui a donné procuration à
Corinne HAU.

en exercice **15**
présents **11**
votants **10 et 12**

Secrétaire de séance : Laurence PALETOU.

Ordre du jour de la séance :

- Vote du CFU et de l'affectation des résultats ;
- Préparation des élections municipales ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025.

N° 1/2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bougarber ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 comme suit :

Investissement :

Dépense :	Prévu :	231 136.00
	Réalisé :	124 525.01
	Restes à réaliser :	0.00

Recette :	Prévu :	231 136.00
	Réalisé :	45 258.39 (19 888.64 + 25 369.75)
	Restes à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépense :	Prévu :	808 361.00
	Réalisé :	523 865.94
	Restes à réaliser :	0.00

Recette :	Prévu :	808 361.00
	Réalisé :	831 654.05 (589 069.38 + 242 584.67)
	Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-79 266.62
Fonctionnement :	307 788.11
Résultat global :	228 521.49

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bougarber,

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N° 2/2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme HAU Corinne

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif (CFU) fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	65 201.89
-un excédent reporté de :	242 584.67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	307 786.56
-un déficit d'investissement de :	79 266.62
-un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	79 266.62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : ÉXCÉDENT 307 786.56

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 266.62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	228 519.94
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	79 266.62

Voix Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h30.

Présents :

Corinne HAU

Gilbert LASSUS-LIRET

Jean-Robert LASCOUMETTES

Sylvie BOURDALE-DUFAU

Franck FOURCADE

Alain GIRARD

Cédric LOCARDEL

Laurence PALETOU

Maïlys MAUBOULES

Samuel DO CARMO

Sébastien URDOUS

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>